FÉVRIER 2021

N°123

INFO VILLAGE

MESSIMY
SUR SAÔNE



5
MAIRIE DE MESSIMY SUR SAÔNE



7
ORDURES MÉNAGÈRES



14
TRAVAUX ENTRÉE NORD

N°123

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9 h 00 à 11 h 30
vendredi : 13 h 30 à 16 h 00

46 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10 h 00 à 11 h 30

ÉCOLE

94 rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16 h 00 à 18 h 00
samedi : 10h 00 à 12h 00
rue du Bourg
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

INFOS UTILES

- **Gendarmerie :** 17
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **Pharmacie de garde :** 32.37
- **SOS Médecin :** 36.24
- **Centre anti-poisons :** 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence :** 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF:** 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF** : 08 00 47 33 33
- **ALEC 01 :** 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET :** www.service.public.fr
- **Ostéopathe :** 233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières :** 237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- **Point Poste :** bar/tabac - Le Détour
- **Assistances maternelles :** Voir le site de la Mairie
- **Déchèteries Smidom** 04 74 04 94 69
  Francheleins
  St Etienne sur Chalaronne
  St Jean sur Veyle
  Vonnas
- **Colonnes de tri PAV :** Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente
- **Référent ambroisie :** Marion Chaube mairie.messimysursaone@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Danièle Girin ---- p. 4
- 11 novembre 2020 ---- p. 4
- Messimy en fête ---- p. 5
- Comité consultatif d'action sociale ---- p. 5
- Page Facebook ---- p. 5

LES COMMISSIONS

ÉCONOMIE LOCALE

- Nouveautés sur la Commune ---- p. 6

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNE / SPORT

- Particularité de cette commission ---- p. 6
- SMIDOM à propos des bacs ordures ménagères ---- p. 7
- SMIDOM réduire ses ordures ménagères pour payer moins ---- p. 8
- Les 5 points pour réussir son compost en 2021 ---- p. 9
- Communauté de Communes ---- p.11
- Intercommunalité ---- p.11
- Syndicat des Rivières Dombes, Chalaronne, Bords de Saône ---- p.12

PERSONNEL COMMUNAL

- Vœux ---- p.13

FINANCES

- Budget finances ---- p.13

SÉCURITÉ

- Infos ---- p.13

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Aménagements ---- p.14

BÂTIMENTS COMMUNAUX / VOIRIE / RÉSEAUX

- SEPBDS : travaux entrée nord ---- p.14

ÉCOLE

- Une année particulière se termine ---- p.15

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Bibliothèque ---- p.16
- Garderie Copains - Copines ---- p.16
- Les Amis de la Mâtre ---- p.16
- Le Sou des écoles ---- p.17
- La Croix Rouge Française ---- p.17
- Comité de Jumelage ---- p.18
- Les Chanteurs du Val de Mâtre ---- p.18
- Club photo Œil & lumières ---- p.19
- Amicale Classes 1 et 6 ---- p.19
- Mam les 3 oursons ---- p.19
- Demain Messimy sur Saône ---- p.19

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil ---- p.20
- Groupement paroissial ---- p.20
- Hauteur d'eau ---- p.20
- Ordures ménagères ---- p.20
- Défibrillateurs ---- p.20
- Nuisances sonores ---- p.20
- Brûlage déchets verts ---- p.20
- Stationnement gênant ---- p.20
- Un nouveau marché ---- p.20
- En route pour le zéro déchet ---- p.20

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus ---- p.21

DERNIÈRE MINUTE

- Modification simplifiée PLU ---- p.22
- Concertation PCAET ---- p.23
- Sensibilisation Cancer ---- p.23

Responsable de la publication : *Thierry Michal, Maire.*
Réalisation et distribution : *Thierry Michal - Philippe Brunel - Fabienne Imbert - Bénédicte Sainclair - Franck Serrurier - Laurence Wynarczyk - Marion Chaube.*
Mise en page : *Mairie de Messimy sur Saône, Christine Brillant - Tirage en 620 exemplaires - photo de couverture : Philippe Brunel - Dépôt légal Février 2021 - N°123*

LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes
Chers Messimiens

Quelle époque, quelle année, quel contexte si particulier !

Je me suis retrouvé début janvier un peu seul devant une caméra pour préparer et transmettre les vœux auprès des habitants de la commune en complément d'une carte que vous avez tous reçue.

Les contraintes et les risques sanitaires du moment ne permettaient pas la réalisation de la traditionnelle cérémonie de vœux et il était donc impossible de nous réunir et d'échanger dans un moment de convivialité autour des projets de la commune. C'est une situation tout à fait exceptionnelle tout comme le contexte sanitaire dans lequel nous nous trouvons depuis bien trop longtemps. Que deviennent et que vont devenir les contacts sociaux, les rapports humains à la base du bien vivre ensemble auxquels nous sommes tant attachés ? Que vont devenir les différents lieux qui permettent et favorisent ces contacts et moments de partage ? Je pense en effet à nos commerces, à nos associations, aux restaurants, aux bars, aux cinémas, aux salles de spectacle, aux salles de sports, etc.

On découvre petit à petit l'impact de la pandémie sur l'équilibre et la santé psychologique et mentale. Tout un chacun est confronté à une perte de repères, s'interroge sur ce qui est important et ce qui est superflu, et se retrouve par un champ de contraintes, certes nécessaire, de plus en plus isolé, à travailler ou télétravailler puis avec plus grand-chose ou peu de possibilités pour le reste ! Alors croisons les doigts pour que la campagne de la vaccination lancée dans les conditions que l'on connait permette l'émergence d'un nouvel horizon enfin dégagé.

Plus que jamais, nous devons faire preuve d'un minimum d'altérité, voire d'empathie et éviter une forme de repli sur soi que les confinements et couvre-feux successifs tendent à installer de façon insidieuse. Alors mettons de côté parfois certains ressentis, et privilégions autant que faire se peut le dialogue, l'entraide et les contacts sociaux que les fameux « gestes barrières » s'ils doivent être maintenus, ne doivent pas stopper complètement.

Les évènements qui se sont succédés n'ont toutefois pas empêché l'installation de votre nouvelle équipe municipale et d'engager de nombreuses actions. Parmi les projets engagés, il y a eu par exemple la refonte de notre INFO VILLAGE, vous trouverez dans ce numéro différents articles concernant diverses réalisations. Il y a eu également l'engagement du projet de sécurisation de l'entrée Nord du village : ce ne sont que les travaux préparatoires de réseaux qui ont débutés, les aménagements à proprement parler vont nécessiter je dois bien l'avouer, encore un peu de patience sur la Route Départementale 933 ! Plus récemment, nous venons de faire réaliser l'isolation des combles de plusieurs bâtiments communaux.

D'autres projets sont dans les cartons, leur réalisation sera lissée dans le temps selon nos capacités de financement.

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous pour vous les présenter le moment venu.

Je conclus pour vous souhaiter une très bonne année 2021. La municipalité et l'ensemble des élus, se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur, avec déjà une sortie de crise sanitaire pour retrouver enfin une vie normale, « la vie d'avant » en quelque sorte !

D'ici là gardez encore un peu de patience et prenez soin de vous et de vos proches.

Rendez-vous sur le site de la Mairie ou la nouvelle page Facebook pour visionner la vidéo des vœux du Maire.

Bonne année et à bientôt

INFOS MAIRIE

Danièle GIRIN

''Souvenons-nous...

Danièle PASSOT, est née le 28 juillet 1946 à Villefranche. Mariée en juillet 1965 avec Francis GIRIN, ils auront 3 enfants Richard, Laurent et Jean-Luc. En 1984, Danièle répond à la demande de la commune et remplace Gisèle GUÉRIN comme ASEM. Disponible, sérieuse, douce et souriante, de 1987 à 2003 elle sera très appréciée à l'école du village par les grands et les petits. Avec Marthe FARINET elles prendront leur retraite en 2003. Toujours dévouée, Danièle deviendra ensuite déléguée à la Croix-Rouge.

Aujourd'hui, la commune se souvient et adresse ses sincères condoléances à toute sa famille''.



11 NOVEMBRE 2020

Par obligation sanitaire, nous avons honoré nos morts en petit comité. Pas de fanfare mais un profond recueillement. Le Maire a prononcé quelques mots, soulignant que cette année, l'hommage associe aux militaires des grandes guerres, les 263 français tombés victimes du terrorisme islamiste depuis 2015. Les dernières victimes ont disparues le 29 octobre dans la basilique niçoise. Puis lecture est donnée de la lettre du secrétaire d'État.

Solennellement, nous avons égrené les noms de chaque soldat mort pour la France et déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Une minute de silence a été observée. Seuls les adjoints accompagnaient le Maire.



MESSIMY EN FÊTE

Dès la première heure après un bon café, samedi 5 décembre plusieurs conseillers s'activent pour parer Messimy de ses plus beaux atours.















La boîte aux lettres du Père Noël a eu un vif succès, il a reçu une quarantaine de lettres Messimiennes.

Le Père Noël était trop content, il nous a envoyé une photo.









VISITE DE CHANTIER

Ils ont bravé le confinement pour venir voir l'avancement des travaux de la R.D 933.



Dites-nous quels sont ces animaux et où se trouvent-ils ?

Réponse en Mairie par mail ou courrier. Le gagnant sera notifié dans le prochain info village.

COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION SOCIALE

Le 12 et 13 Décembre 2020, comme chaque année, le CCAS a distribué des colis sous forme de panier gourmand aux ainés de la commune qui n'ont pu assister au repas annuel du 1er Mars.

Quatre équipes se sont réparties la distribution, ce qui est l'occasion de partager un moment convivial et d'écouter quelques anecdotes.



Tous étaient très contents et remercient la municipalité de penser à eux.

En raison des contraintes de la crise sanitaire, nous ne pouvons maintenir le repas des aînés à la date prévue et le reportons le 3 octobre 2021, sous réserve de l'évolution de la pandémie.

OUVERTURE D'UNE PAGE FACEBOOK

Vendredi 22 Janvier, les élus se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le premier conseil municipal de l'année. La page Facebook : Mairie de Messimy sur Saône, a été présentée à l'assemblée à cette occasion et mise en ligne aussitôt après son adoption.
C'est un moyen de créer du lien, de diffuser et de recevoir les infos rapidement, de promouvoir plus facilement une action...

ÉCONOMIE LOCALE

NOUVEAUTÉS SUR LA COMMUNE

- **Marché hebdomadaire**

NOUVEAU… Le marché de Karine et Michel Delorme se met en place sous la Halle à compter du jeudi 11 Février à partir de 15 heures.
Faites passer l'info, tous à vos paniers, venez nombreux !! *Le marché de karine et Michel Delorme*
Nous comptons sur votre soutien. La commission vous remercie d'avance.





- **Praticienne en massage TUINA**,

une des branches de la médecine traditionnelle Chinoise.
Pour tout renseignement, contacter Eliane Doyonnard
Tél 06 03 31 08 39
Mail : eliane.doyonnard01@gmail.com

- **Equi'Nature Beaujolais & Val de Saône**

propose des balades ''en main'' pour les petits et grands, ainsi que des séances d'approche de l'équidé et des éco-balades (avec poneys, des ânes et des chevaux).
Cette activité a pour but de se développer afin de créer d'une part une partie mini-ferme avec des animaux essentiellement issus de sauvetages animaliers et d'autre part une partie jeux pour enfants (châteaux gonflables et divers jeux d'extérieurs) et un parcours de maniabilité / Mountain Trail à faire en poneys.
Il y a également à disposition des habitants, les crottins de nos équidés. Contactez-nous si vous souhaitez en récupérer pour votre jardin. 07 85 66 48 17
Les équidés vous attendent avec impatience pour partager un moment en plein air !



COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNE / SPORT

PARTICULARITÉ DE CETTE COMMISSION

Cette commission a une particularité, elle est la seule à être composée essentiellement de nouveaux élus. C'est sans doute ce qui explique son dynamisme.

Bien que, du fait de la pandémie, elle n'ait été mise en place que le 18 juin (une date symbolique), elle s'est déjà réunie 10 fois.

Sur le plan de la communication, la commission a retravaillé la présentation de l'Info Village qui n'avait pas été modifiée depuis trois ans. Notre journal est désormais édité tout en couleur grâce à la renégociation des tarifs d'impression. Cette nouvelle présentation a reçu un accueil favorable, quelques améliorations sont en cours de mise en œuvre.

Parallèlement, avec l'aide appréciée d'un stagiaire et de notre prestataire de service, la commission travaille à la mise à jour du site Internet. Sa mise en place avait été le gros travail de la fin du mandat de l'équipe précédente, il était nécessaire de le parachever : simplifier l'accès aux rubriques, supprimer les doublons, encourager les associations à faire vivre les espaces qui leur sont attribués. Pour cela, les responsables d'associations peuvent donner au secrétariat de la mairie les textes, photos et autres documents qu'ils souhaitent voir apparaître.

En effet, l'accès aux différentes rubriques n'est possible qu'en lecture seule pour le public.

Enfin, la commission réfléchit à l'utilisation des réseaux sociaux pour la diffusion d'informations flashs.

Au final, la communication de la commune serait articulée autour de trois médias :

- un nouveau réseau social : une page Facebook intitulée Mairie de Messimy sur Saône, qui diffuse une information immédiate,
- l'Info Village, trimestriel, qui traite de l'actualité récente,
- le site Internet qui regroupe les deux points précédents et l'information pérenne : CR du Conseil Municipal, PLU, règlementations diverses, tarifs municipaux, liste des professionnels, liens vers d'autres sites utiles (SMIDOM…), informations des associations, etc...

Sur le plan de la jeunesse, la commission relaie les informations de la Communauté de Communes.

Au niveau du sport, la commission a pris contact avec les associations sportives en vue d'envisager une coordination des activités, mais il sera nécessaire d'attendre des jours meilleurs pour concrétiser.

Un grand merci à tous les membres de la commission, ainsi qu'à Christine Brillant, pour leur motivation et leur implication, car le travail ne se limite pas aux réunions, il y a aussi les heures passées à solliciter, à rédiger, à corriger, à distribuer, à chercher des fournisseurs, à construire des objets de décorations, à les disposer, à les récupérer, etc...

SMIDOM : À PROPOS DES BACS ORDURES



La tarification de la part variable de la redevance incitative est calculée à partir de la contenance du bac : depuis le 1° janvier 2021, 0,042 € par litre et par levée.

Volume du bac	Coût unitaire de la levée	Nombre minimum de levées facturées par an	Part variable : minimum facturé par an
40	1,68	10	16,80
80	3,36	10	33,60
120	5,04	12	60,48
140	5,88	12	70,56
180	7,56	12	90,72
240	10,08	12	120,96
360	15,12	12	181,44

Les levées supplémentaires sont au même prix que les autres.

Comment faire pour limiter le coût variable ?

- éviter le gaspillage (6 kg/hab/an à Messimy) ;
- respecter au maximum les consignes de tri pour parvenir à 100 kg par an et par personne, au lieu des 215 actuels (voir l'article « composition des OM » et celui sur le compostage), ce n'est pas très difficile ;
- adapter le volume de son bac : on a intérêt à avoir un bac plus petit, quitte à le sortir plus souvent ;
- présenter 18 fois un bac de 80 litres a le même coût que 12 fois un bac de 120 litres, présenter 26 fois un bac de 80 litres est un peu moins cher que 12 fois un bac de 180 litres ;
- utiliser les déchèteries.

Sur le site du SMIDOM http://www.smidom.org un simulateur (accessible dans la rubrique « redevance incitative ») permet de simuler sa facture en fonction de la taille du bac (entre autres paramètres).

Vous avez peur des odeurs ?

Le SMIDOM vous propose le « Galet Stop Odeurs » à suspendre dans votre bac au moyen de sa chainette. Biodégradable, à base d'huiles essentielles, d'une durée de vie de six mois au moins, ce galet, produit par SULO le fabriquant des poubelles, neutralise les odeurs et éloigne les insectes.

Il est disponible au SMIDOM au prix de 5 €. Il est très efficace.

Comment faire pour changer de bac ?

Il suffit de téléphoner au SMIDOM pour prendre rendez-vous. Une remise de 15 € sur le tarif est prévue pour les habitants de Messimy et Chaleins en échange de leur ancien bac propre et en bon état de fonctionnement. Quelques exemples de prix, parmi les sept modèles existants :

Volume du bac	Prix sans remise	Prix avec remise
80	32,00 €	17,00 €
120	35,00 €	20,00 €
240	48,00 €	33,00 €

Vous avez commandé un bac neuf lors de l'enquête, vous l'avez reçu, mais l'ancien n'a pas été repris ? Vous avez donc reçu la facture sans la remise. Que faire ?

Contactez le SMIDOM au 04 74 04 94 69

SMIDOM : RÉDUIRE SES ORDURES MÉNAGÈRES POUR PAYER MOINS

Basée sur le principe pollueur-payeur, la tarification incitative a pour but de pousser tout un chacun à réduire la quantité d'ordures ménagères qu'il envoie à l'incinération au profit de filières plus écologiques. C'est l'un des grands enjeux du Grenelle de l'Environnement et l'un des plus facile à atteindre en tant qu'individu citoyen. Il a de plus une incidence directe sur notre porte-monnaie.

Par « ordures ménagères », on entend le contenu des bacs collectés chaque semaine à destination du four d'incinération du Sytraival à Villefranche.

Aujourd'hui, chaque habitant de Messimy produit, en moyenne, 215 kg d'ordures ménagères par an. Ce chiffre, relativement stable sur les dix dernières années et légèrement inférieur à la moyenne nationale, ne représente qu'une petite moitié des 500 kg de déchets produits chaque année. La différence correspond aux apports en déchèterie et aux points d'apport volontaire.

L'objectif qui nous est fixé par le SMIDOM est d'atteindre 100 kg par habitant, comme le reste du territoire desservi par ce syndicat.

Comment est-ce possible ?

Le SMIDOM a fait procédé à la caractérisation de nos ordures ménagères.

Pour cela, le contenu de la benne collectée le 14 septembre 2020 a été vidé au sol, puis repris au chargeur afin d'homogénéiser ce contenu entre les déchets de fin et de début de collecte. Pour la constitution de l'échantillon primaire, le chargeur a pris un godet dont le contenu a été déversé sur 4 bacs, 1 de ces bacs a été isolé pour constituer l'échantillon. Cette opération a été répétée plusieurs fois pour atteindre les 500 kg.

Une fois l'échantillon primaire isolé du contenu de la benne, les sacs sont ouverts, puis un premier tri à lieu, il s'agit d'isoler les éléments de taille importante ou en grande quantité afin de ne pas perturber le tri de l'échantillon secondaire. Pour la constitution de l'échantillon secondaire, on procède comme pour l'échantillon primaire avec le prélèvement de 125 kg au sein de l'échantillon primaire. Ces 125 kg seront ensuite triés manuellement selon différentes sous-catégories, sur une table de tri.

Les catégories proviennent de la norme NFX30-408, ce qui permet d'identifier les filières de valorisation (organique, matière ou énergétique). Le tri terminé, chaque catégorie est pesée :

Déchets putres-cibles	Papiers	Cartons	Composites	Textiles	Textiles sanitaires	Plastiques	Verre	Métaux	Déchets spécifiques	Eléments fins	Combustible et incombus-tible	Total kg/ hab/an
51,5	10	9,7	2,2	5,1	23,0	24,0	15,3	7,7	0,3	21,5	29,6	200
26 %	5 %	5 %	1 %	3 %	12 %	12 %	8 %	4 %	0 %	11 %	15 %	100 %

Ces résultats sont globalement conformes aux campagnes de caractérisation nationales de 2017.

Si l'on reprend ces chiffres en fonction des consignes de tri, c'est à dire des filières de valorisation,

compostage	gaspillage alimentaire	colonne bleue (papier)	colonne jaune (emballages alimen-taires)	colonne verte (verre)	déchèterie	borne textile	Ordures ménagères résiduelles	Extension consignes de tri (autres plastiques alimen-taires)	dons	Total kg/hab/an
37,3	5,8	9,5	13,7	13,4	3,8	5,1	91,7	19,3	0,5	200
18,6 %	2,9 %	4,7 %	6,9 %	6,7 %	1,9 %	2,5 %	45,8 %	9,7 %	0,2 %	100 %

on constate que le simple respect des consignes permet d'atteindre l'objectif et même de le dépasser puisque les ordures ménagères résiduelles ne représentent que 91,7 kg/hab/an, auxquels nous devons, pour le moment, ajouter la catégorie « extension des consignes de tri » en attendant que l'usine de traitement spécifique qui a été détruite par un incendie l'année dernière soit reconstruite.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas : il est choquant de constater qu'il y a près de 6 kg/hab/an de gaspillage alimentaire, c'est à dire de produits jetés dans leur emballage d'origine non ouvert. Cela représente à peu près 7,5 tonnes par an pour notre village.

Vous pourrez retrouver sur le site de la commune, dans la rubrique « gestion des déchets », le rapport complet de la caractérisation des déchets. Vous y trouverez en annexes les définitions précises des différentes catégories suivant la norme NFX30-408 et suivant les consignes de tri.

LES 5 POINTS ESSENTIELS POUR RÉUSSIR SON COMPOST EN 2021

Qui dit nouvelle année dit aussi nouvelle résolution !

Et si cette année on tentait l'aventure du compost ?

- **Le compost ou l'or du jardinier**

Le compost consiste à transformer des déchets biodégradables en une matière organique destinée à enrichir le sol. Il permet de valoriser vos déchets chez vous, sans avoir besoin de les transporter et de les éliminer.

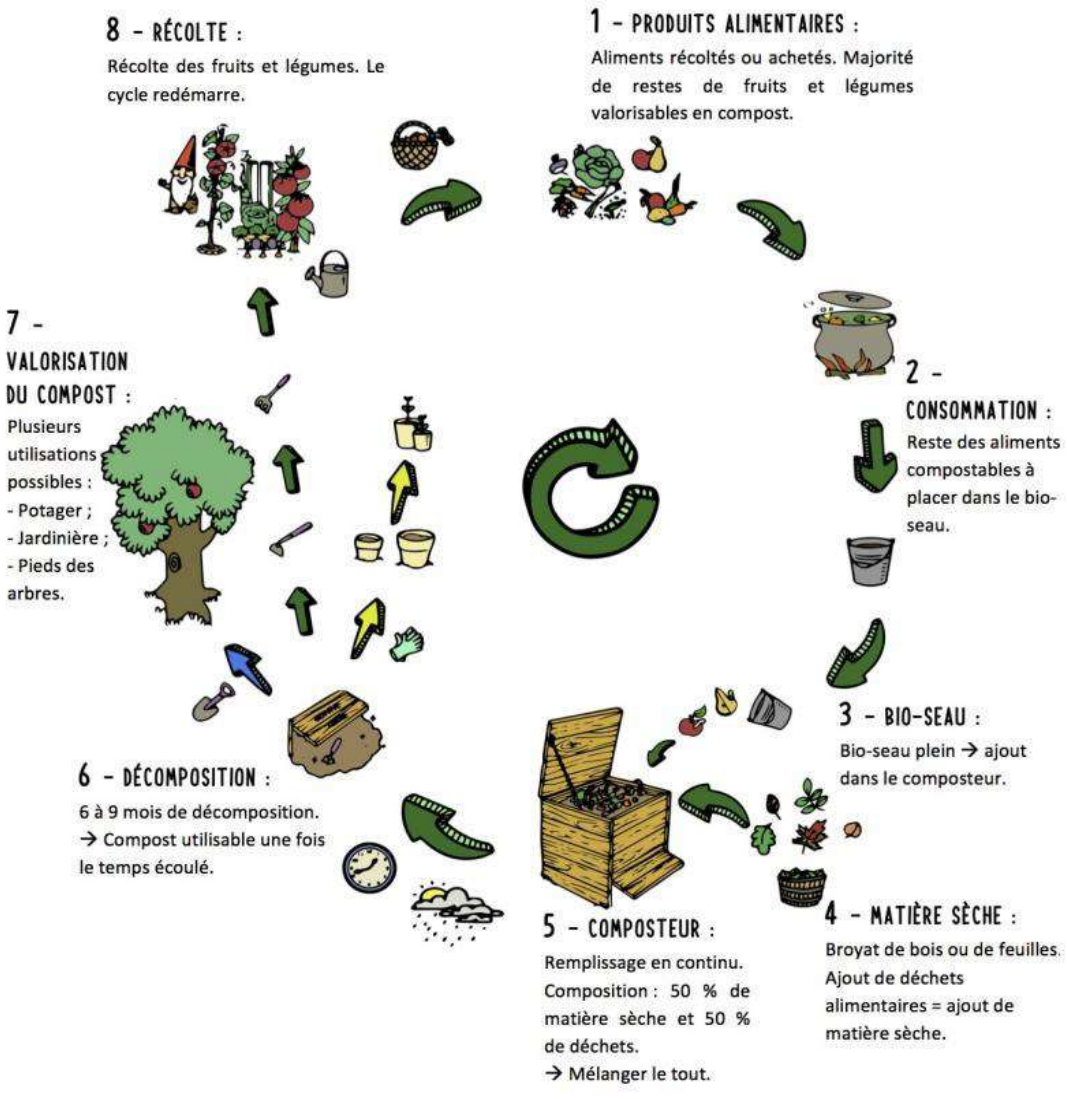
Le processus de compostage peut prendre de deux mois à deux ans. Un compost mûr, prêt à l'emploi, a un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse (sa texture est fine et friable).

Vous ne pouvez plus y identifier les déchets d'origine, à l'exception de ceux qui ne se décomposent pas ou lentement.

Le compost doit être mélangé à de la terre afin d'obtenir un terreau. Vous pourrez alors l'utiliser au jardin, dans les massifs ou l'entretien de vos plantations par exemple.

À noter : Rassurez-vous, vous n'obtiendrez que quelques kilos par an de compost.

LE CYCLE DE VIE DU COMPOSTEUR



Source : SUEZ et SICOVAL

• Un geste écologique et ... économique :

Un geste pour l'écologie non négligeable car les déchets organiques pèsent 26 % du poids total de notre poubelle d'ordures ménagères à Messimy sur Saône d'après l'étude réalisée par le SMIDOM. Si ces déchets restent dans nos poubelles, ils seront incinérés. Or, compostés, ils constituent une véritable matière organique pour nos jardins !

Les règles changent concernant la collecte des ordures ménagères. Alléger sa poubelle devient nécessaire pour ne pas être pénalisé et voir la facture augmenter.

• Un bac de compost ou... juste 4 palettes à vous de voir.

Le SMIDOM propose des composteurs en bois de 400 L. Le prix subventionné est de 27 €. Il suffit de se rendre dans les locaux du SMIDOM à l'adresse suivante : 233 rue Raymond Noël ZI Parc Actival 01140 Saint Didier sur Chalaronne.

Vous pouvez aussi trouver d'autres composteurs dans des magasins de bricolage et de jardinage.

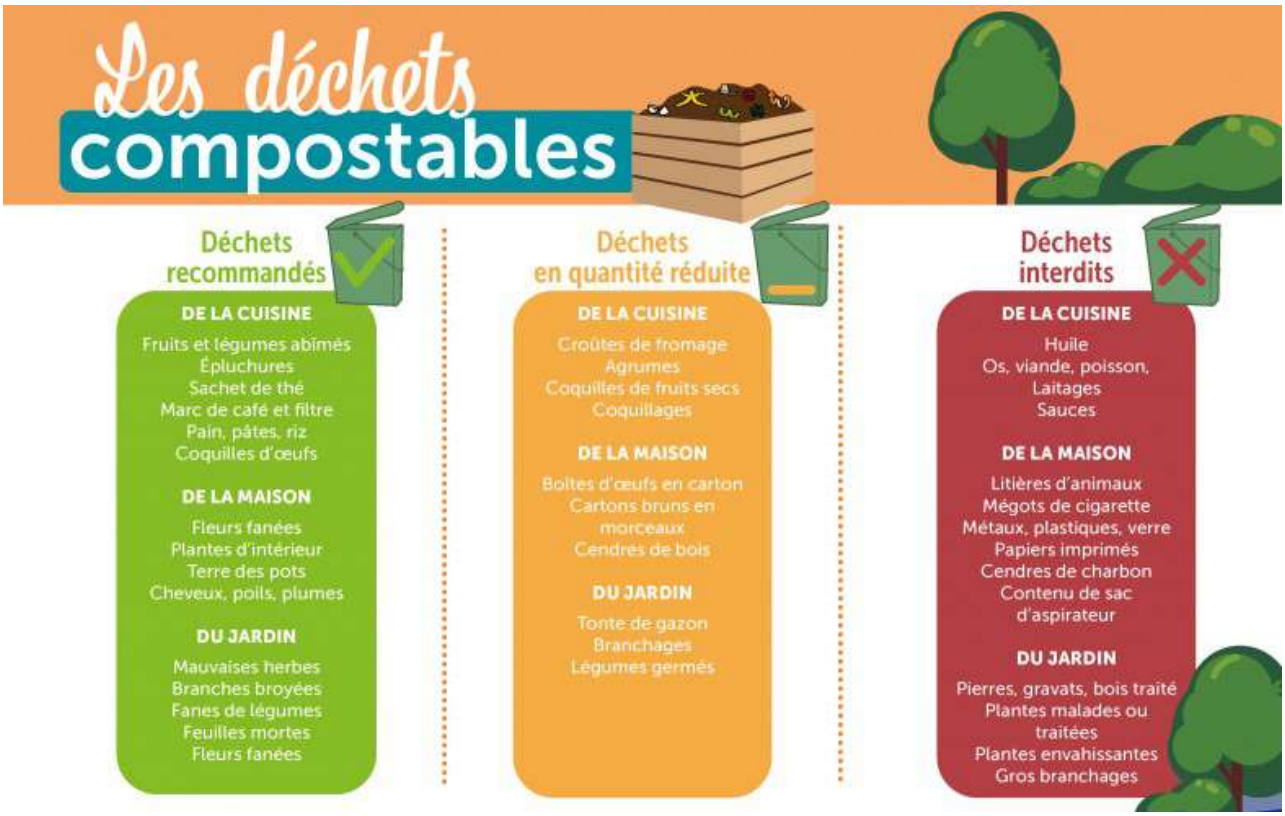
Il est possible aussi de réaliser un composteur avec 4 palettes en bois de récupération.

Astuce : Pour éviter les rongeurs, vous pouvez mettre un grillage à poule au fond du bac.

Placez-le à proximité de votre maison dans une zone plutôt ombragée et sur un terrain plat et désherbé afin de faciliter la circulation des organismes entre la terre et les matières en décomposition.

Près de votre composteur, il est utile de prévoir un endroit où vous pourrez stocker : tontes de pelouse, feuilles ou broyat de branchages pour les incorporer petit à petit dans votre composteur.

• Le compost c'est très simple Si on respecte les règles :



Source : Sytraival

Astuce : Utiliser un Bio-sceau qui stockera proprement tous vos déchets de cuisine avant que vous ne les déposiez dans le composteur. C'est inévitable, ces deux-là seront tout simplement inséparables. Cela peut être une vieille boite ou encore un sceau avec couvercle.

• L'entretien simple comme bonjour

Réalisez un brassage régulier tous les mois à l'aide d'une pelle afin de réaliser une décomposition optimale et sans odeur des déchets.

Pensez à arroser le compost durant l'été si les déchets deviennent trop secs. Sans eau le processus de décomposition s'arrête.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une communauté de communes est un "**EPCI**", c'est à dire un "Etablissement Public de Coopération Intercommunale" qui regroupe plusieurs communes.
L'objectif est d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.
Les communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992, dont les dispositions ont été reprises dans le Code général des collectivités territoriales.
Une communauté de communes doit être "d'un seul tenant et sans enclave", exception faite de celles qui ont été créées antérieurement.
Elle est administrée par un conseil communautaire dont les membres sont élus en même temps que les conseils municipaux.
Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

La communauté de communes possède un pouvoir fiscal propre et exerce de plein droit, à la place des communes membres, des actions relevant d'au moins un des domaines suivants : environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs, enseignement préélémentaire et élémentaire, assainissement, action sociale.

La communauté de communes ne doit pas être confondue avec l'intercommunalité, dont elle n'est qu'une des formes institutionnelles possibles.

INTERCOMMUNALITÉ

L'intercommunalité est le caractère de ce qui est commun ou relatif à plusieurs communes limitrophes.

En France, l'intercommunalité est la possibilité pour des communes, d'exercer en commun, en synergie, certaines compétences lorsque les enjeux dépassent ceux d'une seule commune.
Exemples : gestion de rivières et de leur bassin, assainissement, transports urbains, équipements sportifs, équipements culturels…

L'intercommunalité donne aux communes la possibilité de se regrouper au sein d'un établissement public pour assurer certaines prestations ou pour réaliser des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

Formes institutionnelles de l'intercommunalité :

- les Syndicats intercommunaux (forme la plus souple d'intercommunalité) sans fiscalité propre ;
- les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :
  - la communauté urbaine, créée par la loi en 1966 ;
  - la communauté de communes, créée par la loi sur l'Administration territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 ;
  - la communauté d'agglomération, créée par la loi Chevènement du 12 juillet 1999 ;
  - le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) ;
  - la métropole (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014).

sources : toupie.org

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

Communauté de Communes Val de Saône Centre

La communauté de communes Val-de-Saône Centre a été créée le premier janvier 2017 par la fusion des communautés de communes Montmerle Trois Rivières et Val de Saône Chalaronne.
Elle se compose de quinze communes et compte près de 21 000 habitants : Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy sur Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle sur Saône, Peyzieux sur Saône, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Thoissey.





sources : ccvsc01.org

SYNDICAT DES RIVIÈRES DOMBES, CHALARONNE, BORDS DE SAÔNE

Le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est devenu depuis le 9 août 2018, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône. Ce changement de nom fait suite à la modification de son périmètre qui s'étend désormais jusqu'aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat au Sud.

Le syndicat regroupe dorénavant 5 communautés de communes qui lui ont confié la gestion de 10 affluents rive gauche de la Saône : l'Avanon, le Romaneins, la Chalaronne et ses affluents (le Moignans, le Relevant, la Brévonne), le Jorfond, la Petite Calonne, le Râche, la Calonne, l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat formant chacun un bassin versant.

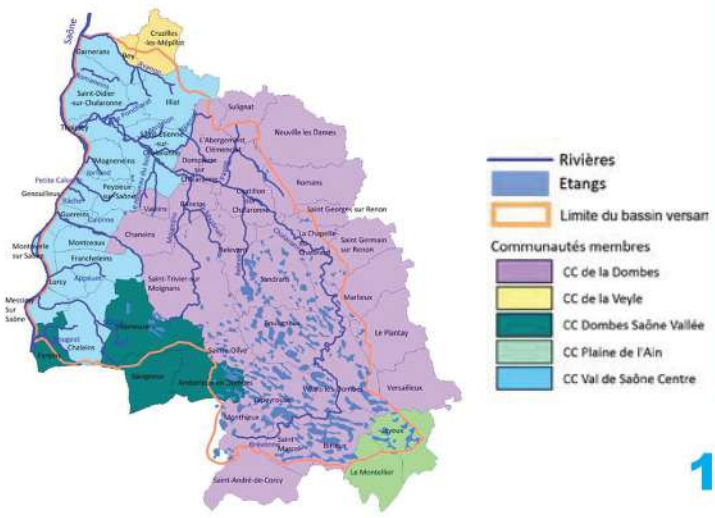
Les territoires de Dombes-Chalaronne-Bords de Saône se situent dans le département de l'Ain, à l'ouest de Bourg en Bresse et au sud de Mâcon. Ils sont avant tout des territoires d'eau. Ils regroupent en effet 400 étangs de la Dombes et 10 affluents.
Le territoire compte environ 44 000 habitants regroupés autour de plusieurs villes centres : Villars les Dombes, Saint Trivier sur Moignans, Châtillon sur Chalaronne, Thoissey, Saint Didier sur Chalaronne, Montmerle sur Saône, Fareins.

Le Syndicat a signé le 20 décembre 2019 un nouveau contrat pour une durée de 3 ans (2020-2022) avec ses partenaires que sont l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain.

Le contrat de milieux Dombes Chalaronne Bords de Saône porte sur la réalisation de 45 actions répondant à 6 enjeux :

- la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- le fonctionnement écologique des rivières,
- l'hydrologie c'est-à-dire la quantité d'eau disponible, la préservation et la restauration des zones humides,
- les inondations,
- la biodiversité,
- l'adaptation au changement climatique.

Il est issu d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs et des collectivités du territoire : agriculteurs, pisciculteurs, riverains, pêcheurs, communes, communautés de communes...



RESTAURATION DES MARES

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) mène des actions de restauration des milieux aquatiques. A ce titre, la lutte contre les pollutions diffuses est une des problématiques sur laquelle des actions sont régulièrement menées.

De nombreuses mares agricoles sont aujourd'hui à l'abandon. Ces petites zones humides constituent des réservoirs biologiques mais elles permettent également d'épurer les eaux ruisselantes en provenance des parcelles agricoles en assurant un rôle de zone tampon.

Le SRDCBS souhaite restaurer les mares situées chez des propriétaires et exploitants agricoles volontaires.

Dans le cadre de cette Déclaration d'Intérêt Général (DIG), les projets consistent à restaurer ou créer des mares agricoles, afin de filtrer les eaux de ruissellement.

Dans le même temps, certaines mares nécessiteront des aménagements de type abreuvoirs et des clôtures qui permettront d'éviter le piétinement du bétail dans les mares.

L'objectif de ces actions est de limiter l'érosion des sols et les pollutions diffuses en créant de petites zones tampons en bordure ou à l'intérieur de parcelles agricoles.

Cette demande de dossier de DIG concerne 8 projets, dont 2 avec aménagement d'abreuvoirs, répartis sur les 6 communes suivantes : Chaleins, Cruzilles lès Mépillat, Dompierre sur Chalaronne, Guéreins, Saint Trivier sur Moignans, Valeins.

Consistance des travaux :

Les travaux consisteront à mettre en lumière la mare grâce à des travaux de débroussaillage, élagage et abattage. Cette action permet de favoriser la vie dans la mare tout en limitant la sédimentation future causée en partie par l'apport de bois mort et feuilles. Le curage sera ensuite réalisé afin de redonner la profondeur originelle aux mares. Les vases seront régalées sur le pourtour des mares.

Lorsque des animaux (équins, bovins) s'abreuvent dans les mares, un abreuvoir sera mis en place associé à une mise en défense (clôtures barbelés ou fils torsadés lisses). Cette action vise à la fois à améliorer la qualité de l'eau, l'hygiène du troupeau et à éviter la dégradation de la mare.

Une partie des berges de la mare sera ensuite retalutée en pentes douces pour le maintien de la faune aquatique mais aussi pour assurer la pousse de la végétation associée aux zones humides et constituant un filtre naturel.

Enfin, lorsque cela s'avère nécessaire, les fossés d'alimentation de la mare mais aussi les exutoires, seront restaurés afin d'assurer le transfert des eaux de ruissellements dans les mares.



sources : srdcbs.fr

ain.gouv.fr : DIG "Warsmann" - syndicat rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône - mares. Article créé le 03/07/2020 par DDT - Service protection et gestion de l'environnement (SPGE) Mis à jour le 12/08/2020

PERSONNEL COMMUNAL

VŒUX

Malgré une situation sanitaire difficile, la municipalité a souhaité maintenir un rendez-vous annuel très apprécié par tous les participants : les vœux du maire et de son équipe à tous les membres du personnel communal.

C'est pourquoi, le 17 décembre dernier à 19h30, nous nous sommes réunis dans la salle polyvalente.

En préambule, Monsieur Le Maire a accueilli le personnel et les élus présents par un discours de bienvenue, puis, a remercié chaleureusement les agents pour leur implication, leur disponibilité et leur travail en ces temps de crise.

Un cadeau a été ensuite remis à chacun et, c'est autour d'un verre, mais en respectant les gestes barrières, que la soirée a pris fin dans une ambiance conviviale et détendue.



FINANCES

BUDGET - FINANCES

Comme chaque année, la commission des finances, dans un souci de transparence, souhaite communiquer quelques chiffres du budget 2020, tirés du compte administratif que vous pourrez retrouver sur le compte-rendu du conseil municipal qui paraitra fin février début mars.

- **Voirie**

Aménagement carrefour du Guillard et déplacement arrêt car scolaire	129 794 €

- **Sécurité Routière**

Feux tricolores	5 252 €
Radar pédagogique et panneau 50 clignotant	4 616 €
Sécurisation entrée Nord RD 933 (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, CSPS...)	25 043 €

- **Ecole et restaurant scolaire**

Ecole (achat matériels, frais de personnel, travaux, emprunts...)	156 208 €
Restaurant scolaire (repas, charges de personnel...)	66 499 €

- **Bâtiments communaux**

Remplacement volets immeuble le Bourg	21 545 €
Buvette, stade, vestiaire du foot	10 941 €

- **Frais d'actes et contentieux** 18 793 €

La commission travaille déjà sur le budget 2021 de la commune, en veillant à assurer une gestion saine et organisée de la dépense publique.

SÉCURITÉ

INFOS

La commission étudie plusieurs solutions sur l'étude du tronçon route de St Trivier et carrefour route de Lucy : Portion de route accidentogène ou malgré sa dangerosité la vitesse de 50 km/h a du mal à être respectée.

Le saviez-vous ?

Passage sécurisé piéton entre les deux lotissements : Les Marques et Allée des Sources.



Source : Géoportail

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

AMÉNAGEMENTS

- Une nouvelle plantation d'arbres pour ombrager les jeux d'enfants au Lotissement Les Marques est prévue.
- Une réflexion sur de nouvelles idées concernant le fleurissement de notre village est en cours.
- La date du nettoyage bord de Saône et village a été fixée le samedi matin 27 mars, voir détail en dernière page de l'info village.
- L'aménagement de la Frayère, chemin de halage, est terminé. Il s'inscrit dans le programme d'action du contrat Saône, pour réhabiliter les milieux naturels et préserver la biodiversité.

  Cela a pour but de recréer un espace connecté à la rivière, fonctionnant tel une annexe fluviale naturelle, offrant un milieu humide et des habitats aquatiques temporaires, favorable à la reproduction, particulièrement du brochet et suivi des populations de brochetons.

  Détail des travaux :

  Le projet se situe sur la rive gauche de la Saône au PK 46, surface d'environ 6500 m².

  Il a été posé une buse métallique de diamètre 1000 mm par fonçage sous le chemin de halage pour le passage entre la Saône et la Frayère.

  Un aménagement de la berge côté bassin et côté Saône au droit de la buse, a été réalisé par une strate herbacée.







BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE / RÉSEAUX

SEPBDS : TRAVAUX ENTRÉE NORD

Les travaux de l'entrée nord du village, projet de l'ancienne équipe adopté par le nouveau conseil municipal, a été pour le Syndicat d'Eau Potable Dombes Val de Saône (SEPBDS) l'occasion de renouveler la conduite principale qui alimente la commune.

En effet, chaque fois que des travaux ayant une incidence sur la voirie sont prévus par une collectivité, les gestionnaires de réseaux sont alertés.

C'est ainsi que le SEPBDS a entrepris de remplacer l'ancienne conduite en fonte grise datant du début des années 1960, sur une longueur de 400 mètres environ et que la Communauté de Communes a décidé du remplacement de la conduite d'eaux usées entre la route de St Trivier et le carrefour de la rue du Bourg.

Ces travaux de réseaux doivent être terminés avant que ceux de voirie ne commencent, car, compte tenu de l'importance de la circulation sur la RD 933, il n'était pas envisageable de gérer deux zones d'alternance sur une distance si courte.

Pour différents motifs, COVID bien sûr mais aussi besoin de coordination entre les collectivités, les travaux de réseaux ont été retardés, décalage qui se répercute sur le chantier de voirie qui ne pourra commencer qu' en février 2021.

Pour information, le coût du chantier « eau potable » est de l'ordre de 230 000 € H.T., subventionné exceptionnellement à 50 % par l'Agence de l'Eau.





ÉCOLE

UNE ANNÉE PARTICULIÈRE SE TERMINE

Malgré le contexte, quelques petits projets ont pu être réalisés.

Le centre Kapla de Lyon est venu proposer une animation à tous les enfants de l'école.




Classe MS/GS




Classe PS/MS




Classe CP/CE1 *Classe CE1/CM1*

Les élèves de maternelle ont également reçu la visite du Père Noël !!!




Classe MS/GS *Classe PS/MS*

Les classes de CE1/CM1 et de CE2/CM2 se rendent au jardin des sports tous les vendredis. Durant la dernière période, ils ont pu profiter du matériel mis à leur disposition.

L'année s'est terminée par un goûter de Noël pour petits et grands !



Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2021 ! Que vos rêves et projets se réalisent….

L'équipe enseignante

Animation Kapla jeudi 3 décembre

Jeudi 3 décembre, nous avons quitté notre classe pour aller dans la salle de motricité.

Année COVID, sortie scolaire de fin d'année 2020, nous avons monté... 20 marches pour participer à l'animation Kapla financée par le Sou des Ecoles ! Le seul but de cette animation : repousser les limites de la construction et de l'architecture par le jeu coopératif, ludique et pédagogique.

Nous avons enlevé nos chaussures : pire que la COVID !

Lucas, notre animateur nous a donné des conseils pour construire une structure collective.

Nous avons appris la matière des kaplas, les différentes positions pour construire (sur la tranche, à plat...), à faire un carré, un plancher, une tour, une pince pour accrocher deux tours, un escalier en colimaçon.

Nous devions nous "mettre en sirène" ou sur les genoux. Nous ne devions pas nous assoir en tailleur car le moindre mouvement pouvait faire tomber notre construction.

Chaque élève a construit une tour. Nous avons relié toutes les tours.

Après une heure d'activité, patience récompensée, le viaduc de la rivière Kwai fut construit. Notre construction fut éphémère.

Génial, à refaire !!

Rédigé par Classe de CE2 - CM2





VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

BIBLIOTHÈQUE



Quelques nouvelles de la bibliothèque

Toute l'équipe de la bibliothèque vous adresse ses meilleurs vœux.

Espérons que cette nouvelle année permette la reprise de nos activités laissées en suspens : animations, expositions, ateliers, matinées jeux de société…

Nos séances avec l'école reprennent dès maintenant, souhaitons qu'elles ne soient pas perturbées à nouveau par de nouvelles consignes…

Notre service de portage de livres est toujours en fonction, n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés.

En ces temps difficiles, la lecture reste un moyen formidable pour s'évader !

Nous continuons à vous accueillir lors de nos permanences habituelles le mardi et le samedi.

La bibliothèque est à côté de chez vous, profitez-en !

L'équipe de la bibliothèque

GARDERIE COPAINS COPINES

La garderie Copains-Copines est une association de parents d'élèves bénévoles qui apporte, les jours d'école, une solution de garde aux enfants scolarisés le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

Ces deux dernières années, le nombre d'enfants inscrits a presque doublé, nécessitant l'embauche de deux nouvelles personnes afin de compléter l'équipe déjà en place. L'effectif de salariés en poste se porte donc maintenant à 4 personnes que le bureau de l'association souhaite remercier pour leur investissement quotidien auprès des enfants.

Cette augmentation des effectifs entraîne donc sur 2021, une nouvelle réflexion autour de la gestion de la garderie afin de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions tout en respectant les réglementations.

2020, ne nous a pas permis d'organiser le traditionnel goûter de Noël des enfants et a restreint les échanges. Cette nouvelle année qui commence apportera, nous l'espérons, de nouveaux temps de partage.

Nous profitons de cette publication pour souhaiter beaucoup de bonheur aux enfants de Messimy-sur-saône et à leur famille pour 2021.

Pour nous contacter:

copainscopines01480@gmail.com

Le bureau

LES AMIS DE LA MÂTRE

Après un bon début d'année 2020 avec une nouvelle réussite de notre concours de belote coinchée, le coronavirus nous a privé de notre loisir d'aller à la pêche qui a été stoppé seulement 4 jours après l'ouverture. Par la suite, nous avons été contraints d'annuler notre fête de la pêche initialement prévue le samedi 27 juin mais entre un loisir et la santé de tous, le choix a été vite fait. Nous espérons que l'année 2021 sera plus sereine pour tout le monde mais vu d'aujourd'hui, ce n'est pas encore gagné.

Conclusion pour 2021, le concours de belote coinchée prévu le dernier mardi de février comme d'habitude est d'ores et déjà annulé et pour l'instant, seule la fête de la pêche prévue le samedi 26 juin reste programmée (sauf imprévu).

Nous remercions tous les joueurs qui ont participé à notre concours ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont préparé les gâteaux et les personnes qui se sont investies pour la réussite de notre concours.

Merci à toutes et tous et rendez-vous pour cette nouvelle année 2021.

Le bureau

SOU DES ÉCOLES

Le Sou vous souhaite une très belle année 2021, en espérant qu'elle puisse être plus dynamique pour notre association qu'en 2020.

Cette année, nous accueillons une nouvelle maman dans notre bureau : Olivia Corbel-Bellut au poste de vice-secrétaire, suite au départ d'Émilie Quinard, nous les remercions toutes les deux.

Malgré le fait que nous n'ayons pas pu organiser, depuis le mois de Mars, des manifestations comme nous les connaissions, nous avons réussi à offrir l'année dernière, un cadeau pour la fête des parents et un cadeau aux CM2 pour leur départ vers la 6e. Même les photos de classe ont pu être réalisées à distance et le résultat était plutôt réussi. Merci à Regard'Emoi pour leur travail, à tous les parents ainsi qu'à l'équipe enseignante sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

En ce qui concerne cette année, il n'y a malheureusement pas eu de Fête de Noël mais le Père-Noël est malgré tout passé dans l'école, autour d'un petit goûter, juste avant les vacances. Merci à lui !





Notre traditionnel calendrier n'a pas pu être vendu en porte à porte mais les familles ont bien joué le jeu et notre stock a pu être écoulé malgré tout.

Malheureusement, nous ne pourrons pas organiser de loto cette année car c'est une manifestation qui se prépare tôt et qu'on ne peut pas commencer à prévoir dans les conditions sanitaires d'aujourd'hui. Nous croisons les doigts pour pouvoir vous convier à notre future Pétanque !!

Nous réfléchissons, pour compenser, à l'organisation d'une grosse tombola. Si ce projet est mis en place, nous comptons sur tous les habitants pour acheter des tickets auprès des enfants. Car l'école a malgré tout besoin du Sou et le Sou a besoin de vous !

Pour finir, à l'heure où je rédige cet article, nous envisageons une vente de paniers de fruits et légumes mais nous ne le ferons pas avec le Ring car ils n'ont pas répondu favorablement à notre demande. Mais d'autres producteurs locaux étaient ravis d'envisager ce projet avec nous. Et nous pensons aussi mettre en place un partenariat avec France Macarons pour la vente de leurs petites douceurs.
Si vous souhaitez être informés dès que ces deux projets seront mis en place, n'hésitez pas à nous envoyer un petit mail à : soumessimy01@gmail.com car cette vente sera ouverte à tous les habitants.

Merci et encore très belle année à vous. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Sou

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

L'Unité Locale CROIX ROUGE Porte de la Dombes intervient sur 32 communes du secteur. Nos activités régulières concernent :

- L'aide alimentaire situé à Trévoux, tous les 15 jours au 82 Grande Rue.
- La vesti-boutique située à Jassans, ouverte à tous ,111 rue de Monplaisir.
- L'apprentissage des savoirs de base (apprentissage et perfectionnement de la langue française) à Trévoux au 32 grande Rue.
- La présence d'un écrivain public à Trévoux au 32 grande Rue le dernier lundi du mois,14h -16h.
- Initiation aux premiers secours pour les élèves de CM1 et CM2, et pour adultes (groupes, associations).

Pendant la période de confinement, plusieurs actions prévues afin d'alimenter les fonds de notre Unité ont dû être supprimées (tarot, repas dansant, brocante, etc.), ce qui occasionne un manque à gagner sur le budget de notre Unité Locale.

Parmi nos activités régulières, seule l'aide alimentaire a poursuivi son action afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires. L'organisation des distributions a été repensée sous forme de rendez-vous afin d'assurer la sécurité de tous. L'équipe de bénévoles, réduite de moitié en raison des consignes de sécurité concernant les plus de 70 ans et les personnes à pathologie lourde, a poursuivi ses allers-retours à la banque alimentaire de l'Ain pour apporter des produits frais, fruits et légumes, à chaque distribution.

Pour les communes les plus éloignées, les colis ont continué à être distribués au porte-à-porte, pour éviter aux bénéficiaires de sortir.

A noter également que dans le cadre de l'action ''CROIX ROUGE chez vous'' des colis et des médicaments ont été portées aux personnes les plus fragiles, le tout dans le respect strict des règles de sécurité.

Rappel : horaires de notre vesti boutique :

Mardi de 10h-12h et de 14h-17h
Du mercredi au vendredi de 14h-17h
Le 2ème samedi du mois de 9h-12h

Nous avons besoin de vous.

La Présidente
Edith Ollier

Présidente de la CRF - UL Porte de la Dombes Tél : 06 07 95 78 17

COMITÉ DE JUMELAGE

Chers Jumelagistes,

J'espère que vous avez la santé et que toutes ces semaines « spéciales » n'ont pas trop altéré votre plaisir de participer à des « actions jumelage ». En effet, pour que la soirée théâtrale puisse avoir lieu j'ai pris des engagements pour le comité de jumelage avec l'accord de Daniel LAUZE et Georges VIVIER.

A cause de tous les décalages de spectacles, le Petit théâtre de Gléteins à Jassans se trouve complet jusqu'au mois de juin. Or, Théâtre en Coulisses est impatient de présenter son spectacle. J'ai donc pensé à utiliser la salle des fêtes de CHALEINS.

Cependant, l'association de théâtre ne faisant pas partie de la commune ne peut procéder directement à la location. C'est pourquoi, si vous n'y voyez pas d'objections, le bureau propose que le Comité de Jumelage organise un week-end théâtral avec Théâtre en Coulisses.

Les dates des représentations seraient les 19, 20 et 21 mars prochains… naturellement si la situation COVID ne s'y oppose pas.

Si tout va bien, nous aurons besoin de tous les bras du comité de jumelage le jeudi 18 pour l'installation dans la salle (monter la scène, les décors et l'éclairage…), le vendredi après-midi pour placer les chaises, puis à nouveau le dimanche en fin d'après-midi pour tout démonter.

Par ailleurs, une semaine avant, le dimanche 14 mars nous prévoyons d'organiser notre randonnée annuelle au départ de Messimy. Nous nous sommes assurés de la disponibilité de la salle des fêtes. Ainsi, nous pourrions faire de la pub pour ce théâtre « hors les murs ».

Tout cela sera, bien évidemment, organisé tous ensemble, au cours d'une réunion que nous fixerons en début d'année (avec la brioche… mais toujours pas de bises…).

J'attends vos remarques sur ces projets.

Il faut que les habitants voient que le Comité est bien vivant.

Rien ne doit nous décourager.

Amicalement

Michel Marion

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE

Comme pour l'ensemble du monde associatif, la Covid 19 a fortement perturbé notre Association Chorale.

La chorale Les Chanteurs du Val de Mâtre espérait pouvoir reprendre ses activités en janvier 2021 ! Malheureusement cela semble bien compromis. Les mesures sanitaires restent toujours très en vigueur ; chanter avec un masque et à plus d'un mètre n'est pas évident !

Avec toutes ces difficultés de fonctionnement que nous rencontrons, à ce jour nous ne pouvons pas définir une date de reprise des répétitions.

En fonction de l'évolution de cette crise sanitaire, des décisions gouvernementales et préfectorales, nous vous tiendrons informés sur une éventuelle reprise en cours d'année.

Les Chanteurs du Val de Mâtre sont déterminés à maintenir l'activité de notre chant et nous surmonterons ces difficultés grâce à vous et à l'engagement de chacun et chacune à notre Association.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous donnons rendez-vous dès que les mesures sanitaires nous le permettront.

VENTE DE FLEURS :

Cette année 2020, en raison de la Covid 19, nos ventes de fleurs Printemps et Toussaint ont été annulées. Nous nous excusons pour ce contretemps.

Pour ce Printemps 2021, nous programmons notre vente de fleurs et plançons pour début mai, en espérant que d'ici là, nous n'aurons plus toutes ces contraintes !

La date précise de cette vente vous sera communiquée sur le panneau d'information de la Commune et sur la nouvelle page Facebook de la Commune : Mairie de Messimy sur Saône.

Les Chanteurs du Val de Mâtre vous souhaitent une année 2021 plus sereine, avec joie bonheur et santé.

Cordialement et à très bientôt.

Le Bureau

CLUB PHOTO ŒIL & LUMIÈRES

Comme d'autres, le club a du réduire son activité du fait des contraintes sanitaires.

Nous avions envisagé de déplacer notre exposition du mois de novembre au mois de février, mais les incertitudes sont encore fortes et nous préférons l'annuler. Elle sera reprise au mois de novembre 2021 et enrichie.

Pour les mêmes raisons, l'assemblée générale statutaire ne se fera qu'aux beaux jours et le bureau, tacitement reconduit jusqu'à cette date, a décidé de n'appeler qu'une cotisation minimale, uniquement destinée à couvrir les frais d'assurance.

Un appel est lancé à tous les membres pour proposer une idée de fonctionnement alternatif pendant quelques mois.

AMICALE CLASSES 1 et 6



"En cette année particulière, nous avons décidé de reporter la fête des conscrits de Messimy sur Saône, prévue initialement les 26, 27 et 28 mars 2021.

Cette manifestation nous étant très chère nous ferons notre possible pour la reprogrammer pour une nouvelle date en automne. Au plaisir de pouvoir enfin se rassembler. Bonne année et bonne santé à tous !"

"En cette année particulière, nous rendons hommage à Danièle GIRIN, une amie investie dans de nombreuses associations dont la nôtre".

Louis-Maurice Gélas Wynarczyk

MAM LES 3 OURSONS

Le 2 janvier 2021, cela fait déjà 1 an que la MAM les 3 oursons a commencé sa grande aventure.
Que de bonheur, de joie, de balades, de fous rires depuis, c'est toujours avec autant d'enthousiasme que nous accueillons nos petits oursons.
Nous avons tellement été sages cette année que le Père Noël nous a apporté un tapis sensoriel. Les enfants se régalent avec.
Il nous reste encore des places certains mercredis jusqu'à fin juillet 2021 et des places à pourvoir les jeudis et vendredis à partir de septembre 2021, n'hésitez pas à nous contacter au 06 58 34 40 95 pour plus de renseignements.

Annick Sibylle et Aline





DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE

Des nouvelles des poules ?











Tout va bien !

CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

- **NAISSANCES :**

Axel Bouvant Décote ▸ 10 novembre
Luka Shoshiashvili ▸ 7 décembre

- **DÉCÈS :**

Danièle Girin née Passot ▸ 22 novembre à Montmerle
Frédéric Volle ▸ 6 décembre à Messimy/Saône
Pierre Sauvignet ▸ 7 décembre à Gleizé
Roger Cormorèche ▸ 23 décembre à Messimy/Saône
Janine Perrin ▸ 6 janvier à Trévoux

Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Octobre	Novembre	Décembre
129 mm	9,4 mm	96,3 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▸ le **LUNDI**
Si lundi férié ▸ le **MARDI : *6 avril et 25 mai***

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h
Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteur, moissonneuse batteuse… et aussi camion, camion pompier…
Les voies publiques doivent rester dégagées de tous véhicules sinon des actions spécifiques devront être mise en place.

LE MARCHÉ sous la Halle

Le marché de Karine et Michel Delorme ▸ le **JEUDI** à partir de 15 heures.

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Lotion antipuces naturelle pour chat et chien



Ingrédients :

- Une poignée de lavande fraiche ou sèche
- Une poignée de romarin
- Une poignée de feuilles de menthe
- Une poignée de verveine citronnée
- De l'eau

Faire bouillir l'équivalent d'un grand bol d'eau dans une casserole.

Ajouter :

- Des brins de lavande (antiseptique)
- Les feuilles de menthe (antiparasite)
- Le romarin (antiseptique)
- La verveine citronnée (antifongique)

Laisser infuser jusqu'à ce que le mélange refroidisse.

Filtrer et transvaser dans un flacon vaporisateur.

Vaporiser le pelage de votre animal de compagnie, sans rincer, ainsi que ces endroits à risque (panier, jouets, arbre à chat…)

Calcaire sur le verre

Quand les verres sont **blanchis par le calcaire…**

Faire tremper le verre 30mn dans un bol de vinaigre blanc.
Le saupoudrer de bicarbonate et frotter.



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier - B Monel – S Chartier.
Excusée : L Wynarczyk
Absente : M Chaube
Secrétaire de séance : C Beguet
Le Conseil municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les six transactions reçues portant sur cinq immeubles bâtis sis 72 chemin des Ferrières, 08 rue du Bourg, 71 chemin du Sablon, 248 chemin des Sources et 24 allée des Mésanges, et sur un immeuble non bâti sis 71 chemin du Sablon,
  - ~ le choix de la société LDLC-PRO de Limonest (Rhône) pour la fourniture d'un vidéoprojecteur Optoma DS317e d'un montant de 249,45 € HT et d'un adaptateur HDMI/VGA d'un montant de 16,62 € HT, soit un montant total avec les frais de port de 274,52 € HT (329,42 € TTC).
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, de souscrire à compter du 1er janvier 2021, un contrat d'assurance pour le personnel communal d'une durée de quatre ans et choisit l'offre de CIGAC, la mieux-disante, avec les conditions suivantes :
  - ~ 5,41% avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire pour les agents affiliés CNRACL,
  - ~ 1,05% avec franchise de 15 jours en congé maladie pour les agents affiliés IRCANTEC,
  - ~ base de calcul : traitement brut indiciaire et nouvelle bonification indiciaire.
- **VOTE,** à l'unanimité, une subvention de 300 € dans le cadre des intempéries en Alpes-Maritimes, verse ladite subvention sur le compte ouvert par l'Association départementale des Maires des Alpes-Maritimes et dit que la somme sera prélevée sur l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget 2020.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, d'admettre en créances éteintes la somme de 3 993,74 € et dit que cette dépense sera comptabilisée à l'article 6542 du budget 2020.
- **ADHÈRE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, approuve la convention d'adhésion au service de paiement en ligne PAYFIP à passer avec la Direction générale des finances publiques et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ains que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées,
  - ~ à l'unanimité, de renouveler la convention relative à l'alignement de l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeur-pompiers volontaires sur l'allocation de fidélité et à son financement,
  - ~ par 7 voix pour et 6 voix contre, d'appliquer la durée et les conditions prévues par la convention cadre (20 ans),
  - ~ à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
  - ~ à l'unanimité, de dire que chaque année le montant de l'allocation à verser au SDIS de l'Ain sera inscrite au budget de la commune.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - ~ de mettre en place une nouvelle réduction des loyers dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en faveur des locaux commerciaux et commerces dont la commune est propriétaire des murs,
  - ~ de fixer le montant de la réduction du loyer :
    - * 70% pour le salon de coiffure
    - * 30% pour l'Epicerie/Bar/Restaurant « Chez Séverine » et le Bar-Tabac « Le Détour »,
  - ~ de dire que la réduction sera appliquée pendant la durée effective de fermeture totale ou partielle des commerces liées à la crise sanitaire.
- **PREND CONNAISSANCE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (collectif et non collectif) de l'année 2019.
- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 03 novembre.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Economie locale di 02 octobre 2020 ; à l'Urbanisme des 12 octobre, 26 octobre et 09 novembre 2020.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.
Excusé : JM Gimaret (pouvoir à F Imbert)
Secrétaire de séance : L Wynarczyk
Le Conseil Municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - ~ le choix de l'entreprise CHOLTON – Agence de l'Ain à Genouilleux pour les travaux de création de deux boîtes de branchement eaux pluviales sur la RD 933, préalablement aux travaux de sécurisation de l'entrée Nord, avec un montant de 1 098,80 € HT (1 311,36 € TTC),
  - ~ l'acceptation de l'offre clé en main de CertiNergy pour les travaux d'isolation des combles de la Mairie, de la Bibliothèque et de la Salle polyvalente d'un montant de 3 712,50 € HT (4 455 € TTC), avec une prime CEE de 2 274,48 €, ramenant le coût net à la charge de la commune à 2 180,52 € TTC. Les travaux seront réalisés par la SAS MARTINEZ ISOLATION.
  - ~ le choix du Cabinet BCV Avocats, représenté par Maître Nicolas COMBARET, pour assurer la défense de la commune dans le cadre de la requête, enregistrée le 09 novembre 2020 par le Tribunal Administratif de Lyon, demandant l'annulation de la délibération du 06 mars 2020 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme, avec un montant d'honoraires de 3 000 € HT (3 600 € TTC).

- **DÉCIDE,** après vote à mains levées et à l'unanimité,
  ~ d'approuver les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la façon suivante :
    * dossier mis à disposition du public à la Mairie pendant un mois, aux heures d'ouverture habituelles,
    * accompagné d'un registre permettant de consigner les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme,
    * mis en ligne sur le site Internet de la commune [www.messimysursaone.fr – rubrique Votre commune puis Urbanisme et travaux (Plan Local d'Urbanisme)] pendant toute la durée de la mise à disposition.
  ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, de donner délégation à Monsieur Thierry MICHAL, Maire, pour attribuer des prestations d'aide sociale facultative d'urgence dans la limite de 500 €.
- **ACCEPTE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, la subvention de 10 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement relatif à l'aménagement de voirie ou autres projets communaux hors projets touristiques mis en place par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour les travaux de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 – tranche ferme – secteur 1 de la route de Saint-Trivier au chemin du Liamby.
- **ENTEND** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'ex-SMICTOM – année 2019.
- **ENTEND** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - Année 2019 – SIE Montmerle et ses environs.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 23 novembre et 07 décembre 2020 ; aux Finances du 23 novembre 2020 ; à la Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire du 24 novembre 2020 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 30 novembre 2020 et aux Affaires scolaires du 10 décembre 2020 ; ainsi que le compte-rendu du Comité Consultatif d'Action Sociale du 03 décembre 2020.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 22 JANVIER 2021

Présents : T Michal – V Gelas – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.
Secrétaire de séance : B Doucet-Bon
Le Conseil municipal :

- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les trois transactions reçues portant sur des immeubles bâtis sis 69 allée des Violettes, 437 chemin des Tulles et 90 allée des Lilas,
  ~ le choix de la société UGAP pour la fourniture d'un Aspirateur T12/1 eco !efficiency d'un montant de 336,25 € HT (403,50 € TTC) hors éco contribution,
  ~ l'acceptation de l'avenant au contrat d'assurance VILLASSUR, proposé par Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, pour l'adjonction de la Maison « Emprin » dans le contrat à la suite de son acquisition, avec une variation de la prime de +83,74 € TTC.
- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire, avant le vote du budget 2021 et au titre de cet exercice, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 au budget principal et d'affecter les dépenses comme suit :
  * 600 € à l'opération n° 100 – Acquisitions matériels – article 2183 – ordinateur portable pour restaurant scolaire
  * 950 € à l'opération n° 110 – Bâtiments communaux – article 2313 – mitigeur de douche au camping.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, l'état relatif au nombre de points lumineux 2021 dans le cadre de la prestation de service conclue entre la commune de Messimy-sur-Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, et autorise Monsieur le Maire à signer cet état.
- **DÉCIDE** de mettre en ligne la page Facebook de la commune (Mairie de Messimy sur Saône).
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, de verser une gratification de 200 € à Alexis GUEX, stagiaire sur la commune.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à la Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport des 14 décembre 2020, 17 décembre 2020 et 04 janvier 2021 ; à l'Urbanisme des 21 décembre 2020 et 04 janvier 2021 et aux Affaires scolaires du 11 janvier 2021.
- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

DERNIÈRE MINUTE

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n°01 du Plan d'Urbanisme de Messimy sur Saône sera ouverte du lundi 1er février 2021 au vendredi 5 mars 2021 inclus à la Mairie de Messimy sur Saône - 46 rue du Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ces documents sont en ligne sur le site internet de la Commune www.messimysursaone.fr, à la rubrique ''Votre Commune'' puis ''Urbanisme et travaux'' (Plan Local d'Urbanisme) pendant toute la durée de mise à disposition.

DERNIÈRE MINUTE

CONCERTATION SUR LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL VAL DE SAÔNE CENTRE



Depuis janvier 2018, la Communauté de Communes Val de Saône Centre élabore son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).
Le PCAET est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il comprend quatre éléments : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Ce projet de développement durable a pour objectif la lutte contre le dérèglement climatique, avec trois enjeux principaux :

- Atténuer les changements climatiques
- Développer les énergies renouvelables
- Maîtriser la consommation d'énergie

Il peut concerner la préservation de l'environnement, la baisse de la facture énergétique, le développement des énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments et donc générer de l'emploi, et enfin l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Tous les acteurs publics et privés sont concernés par l'élaboration et l'application du Plan Climat : collectivités locales, entreprises, citoyens…

La communauté de communes souhaite **associer la population** plus largement.
Le but de cette implication est de sensibiliser les citoyens.
Une concertation citoyenne auprès des habitants aura lieu du 22 janvier au 22 février 2021 sur la plateforme « Dites Nous Tout ».

Exprimez-vous en participant au projet, formulez votre avis, échangez avec les autres contributeurs !

Plusieurs fonctionnalités sont mises en place :
- un questionnaire sur vos usages et pratiques en lien avec les thématiques environnementales
- des discussions sur les thématiques du PCAET.

Rendez-vous du 22 janvier au 22 février 2021 pour participer : https://ditesnoustout.fr/ccvsc01-pcaet

Toute contribution envoyée après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération.

SENSIBILISATION CANCER

Par une action visant à sensibiliser la lutte contre le cancer, le collège de Val de Saône sur la commune de Montceaux va organiser un don de cheveux au mois de Mars 2021.

Par le biais de l'école de coiffure de Villefranche sur Saône, les cheveux récoltés (les plus longs) seront envoyés à un lycée de Lyon qui travaille en lien direct avec l'hôpital Léon Bérard, spécialisé en cancérologie.
Pour touts informations, contactez Mme Sabine De Sauza, enseignante d'Anglais au collège du Val de Saône.

sabinedesauza@yahoo.fr

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

**Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...
CONFIEZ LES NOUS.**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM/PRÉNOM : .....

MAIL et/ou **TÉL :** .....

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.



MARS 2021

MESSIMY SUR SAÔNE

NETTOYAGE DES BORDS DE SAÔNE ET DU VILLAGE #16

SAMEDI 27 MARS 2021 DE 9H30 À 12H - PLACE DE LA MAIRIE

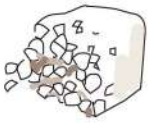
Rendez-vous avec des gants et des bottes.
Une collation est envisagée en fin de matinée sous réserve des conditions et règles sanitaires du moment.
En cas de pluie, la date sera reportée ultérieurement.
Pour tout renseignements, contactez la Mairie au 04 74 67 80 77
ou par mail : mairie.messimysursaone@orange.fr

UN VILLAGE PROPRE EST LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN SOYONS ACTEUR !

Journée Citoyenne

Petit rappel

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS ABANDONNÉS DANS LA NATURE

 Cigarette sans filtre **3 MOIS**	 Mouchoir en papier **3 MOIS**	 Journal **3/12 MOIS**	 Allumette **6 MOIS**	 Filtre de cigarette **1/2 ANS**	 Chewing-gum **5 ANS**	 Boîte en aluminium **10/100 ANS**
 Briquet plastique **100 ANS**	 Masque **450 ANS**	 Gobelet plastique **100/1000 ANS**	 Sac plastique **100/1000 ANS**	 Polystyrène **1000 ANS**	 Carte à puce **1000 ANS**	 Verre **4000 ANS**